
Adresse de la société populaire de Cloye (Eure-et-Loir) qui fait don à la patrie de 2 malles contenant des effets d'habillement pour les frères d'armes, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cloye (Eure-et-Loir) qui fait don à la patrie de 2 malles contenant des effets d'habillement pour les frères d'armes, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 69;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24978_t1_0069_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Etat des dons, 8 flor. II].

| | |
|--|--------------|
| Sçavoir en assignats 245 liv. et monnoye 2 livr. | 247 liv. |
| chemises | 173 |
| Souliers neufs | 29 paires |
| idem vieux | 5 idem |
| Bas neufs | 27 idem |
| idem vieux | 23 idem |
| Bonnets de coton vieux | 3 |
| Fil blanc | 3 plottes |
| charpye | 2 livres 1/2 |
| Guestres neuves | 1 paire |
| Un boulet de 4 remis à la fonderie | 1 |

« Je soussigné François Gruard, garde magasin de l'Equipement militaire de Pontdevaux (?) avoir reçu les effets mentionnés cy-dessus »

GRUARD

[et mêmes signatures que ci-dessus].

Vu au Directoire du distr. 11 mess. II : MORTEL [et 1 signature illisible].

31

La société populaire de Cloye (1) adresse à la Convention nationale 2 malles contenant des habillemens pour nos frères d'armes, avec l'état des effets qui y sont renfermés. Elle l'invite à rester à son poste, et la félicite sur le courage et l'énergie qu'elle ne cesse de déployer contre les ennemis de la République.

La Convention auroit-elle besoin de secours, dit-elle, un arrêté du comité de salut public suffit pour prouver à nos lâches ennemis les immenses ressources que nous avons contre eux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cloye, 26 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen

La Société populaire de Cloye nous charge de faire passer à la Convention 2 malles contenant des effets d'habillement pour nos frères d'armes; nous te les adressons attendu que nous ne connoissons pas le comité à qui ordinairement on adresse les dons. S et F. »

[3 signatures illisibles].

[Etat des dons]

68 chemises, 1 culotte de drap blanc, 1 pantalon de cotonnade, 15 paires de bas neufs, 4 bonnets de coton blanc, 1 drap de toile commune, 36 chapeaux, 28 paires de souliers neufs, 4 livres 8 onces de charpie.

[Cloye, 16 prair. II].

« citoyens Législateurs,

D'une extrémité à l'autre de la République, un cri de patriotisme se fait entendre! Que la

Convention nationale demeure à son poste et la France est sauvée. Vos travaux sont pénibles mais le salut de l'Etat en dépend. Les traîtres sont chaque jour démasqués et punis; le sol français enfin purgé de ces monstres ne comptera que des patriotes, des hommes sages et vertueux.

Citoyens législateurs, nous vous félicitons de l'énergie et du courage que vous déployés contre ces vils fédéralistes ennemis du genre humain. Nous sommes debout pour vous deffendre. Commandés et vous serés obéi. Toutes nos facultés enfin sont destinées pour combattre tous ces brigands audacieux qui osent se mesurer avec nous.

La Convention auroit-elle besoin de secours? Un arrêté du Comité de Salut public suffit pour prouver à nos lâches ennemis les immenses ressources que nous avons contre eux.

Obéissance, soumission et protection aux loix, la République française une et indivisible, voilà la devise des membres composant la Société populaire de Cloye. »

MANCEL (secrét.) [et 2 signatures illisibles].

32

Les comités de surveillance d'Arbois, département du Jura, annoncent à la Convention qu'ils viennent de faire passer aux armées le produit d'une offrande qui consiste en 456 chemises, 95 paires de bas, 25 paires de souliers, 6 paires de guêtres et 1100 liv., et qu'aujourd'hui leur commune s'occupe d'un nouvel envoi plus considérable en bas, chemises, guêtres et pantalons.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Arbois, 15 prair. II] (2).

« citoyens Représentans,

Tandis que vous annéantissiez les factions qui machinent au dedans la perte de la République; tandis que nos braves Républicains terrassent au dehors les satellites de la tyrannie, nous nous occupons des besoins de nos frères d'armes. Déjà nous venons de faire passer aux armées par la voie de notre district, le produit d'une première offrande, qui consiste en 456 chemises, 95 paires de bas, 25 paires de souliers, 6 paires de guêtres, et en outre une somme de 1100 liv. Aujourd'hui notre commune s'occupe d'en faire une nouvelle plus considérable en bas, chemises, guêtres et pantalons.

Ce n'est pas, citoyens représentans, pour tirer gloire de ces foibles offrandes, que nous vous en informons. Contents de remplir le plus sacré des devoirs envers la patrie, celui de soulager nos intrépides défenseurs, nous avons laissé ignorer jusqu'à présent plusieurs autres dons, l'envoi même d'un cavalier monté et équipé aux frais de la Société populaire. Eh! Qui ne sait que toute privation pour nos frères d'armes est la plus douce des jouissances,

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.V., XL, 62. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(3) C 308, pl. 1188, p. 16 et 17.

(1) P.V., XL, 63. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t) et 4 mess. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1391.

(2) C 308, pl. 1188, p. 18.